

Bulletin d'inscription Adulte
Pour les cours de peinture 2025 - 2026
Abonnement trimestriel (10 cours)

Organisés et animés par Sandrine Sananès
Praticienne en expression artistique
Fondatrice de l'Atelier de Charenton
Créatrice du Geste de peindre

Prénom participant(e) :

Nom participant(e) :

Date de naissance :

Jour demandé :

Choix No 1 :

Choix No 2 :

E-mail :

Tél. mobile : Tél. secondaire :

Adresse complète :

Eléments à signaler (santé, allergie, difficultés d'adaptation ou autre) :

.....

REGLEMENT D'UNE INSCRIPTION

La cotisation annuelle et obligatoire à l'association :

un versement de 50 € à l'ordre de Atelier de Charenton

☐ par chèque bancaire ☐ en espèces ☐ par Chèques-vacances (frais d'enregistrement : 10 € à régler à l'inscription)

☐ Pour la participation aux cours :

Je choisis :

☐ un versement unique : je joins 1 seul chèque d'un montant de à
l'ordre de Sandrine Sananès

☐ un versement échelonné : je joins 3 chèques d'un montant de (remis pour
l'encaissement au 5 janvier 2026, au 5 mars 2026, au 5 mai 2026) à l'ordre de Sandrine
Sananès. Important : merci de dater vos chèques du jour d'émission.

Pour régler les cours par **virement bancaire ou en ligne**, veuillez nous contacter.

Avant toute inscription, veuillez nous contacter pour connaître les disponibilités du
cours souhaité. >

Dispositions générales des cours de peinture et d'expression artistique

1. Processus d'inscription aux cours trimestriels

Toute inscription implique de la part du responsable l'acceptation des présentes dispositions. Un exemplaire de ce document doit être conservé. Les règlements doivent être effectués directement à la formatrice par les membres à jour de leur cotisation. La cotisation est par participant. Le tarif inclut outre un trimestre de 10 cours, le matériel d'art conforme, la blouse et une assurance couvrant le temps de présence. Des ateliers exceptionnels peuvent être proposés aux adhérents. Les cours sont suspendus lors des vacances scolaires, sauf exception. Un calendrier des cours est remis à la suite de l'inscription. L'inscription pour l'année peut être réglée par chèque(s), chèques-vacances, virement, en ligne ou en espèces. Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur à la date d'inscription. L'Atelier de Charenton se réserve le droit de modifier ses tarifs, offres, réductions et conditions communiqués sur son site Internet et ses brochures, sans préavis. La TVA n'est pas applicable, selon l'article 293 B du code général des impôts.

3. Méthode et environnement

Le geste de peindre, animé par Sandrine Sananès, est axé sur la créativité et la confiance en soi. Fondée sur des règles claires et une ambiance de liberté, l'atelier offre un environnement exempt de compétition et de jugement, où le groupe rassemble des participants de tous âges et de toutes conditions.

31. Sécurité et confort à l'Atelier

Une trousse de premiers secours est disponible dans l'établissement pour les soins des plaies légères. Il est à noter que l'Atelier de Charenton ne fournit pas de médicaments. Nos couleurs, fabriquées à partir d'ingrédients d'origine naturelle, sont garanties sans risque toxicologique et conformes à la norme européenne CE EN 71. Nous vous recommandons de porter des vêtements et des chaussures confortables et résistants aux taches ou aux colorations. L'Atelier de Charenton décline toute responsabilité en cas d'allergie ou de taches.

4. Responsabilité en cas d'absence et possibilités

La majorité des cours sont animés par Sandrine Sananès. En cas d'absence (notamment : maladie, empêchement ou force majeure), un remplacement, un report ou un aménagement du cours est prévu, sans remboursement. Les remplacements sont assurés par une personne disposant des qualités requises pour mener à bien sa mission. Si un cours programmé en début d'année venait à être supprimé, un remboursement complet serait effectué.

5. Récupération des tableaux et droits d'utilisation

Les tableaux du participant sont soigneusement archivés à l'Atelier de Charenton jusqu'à la fin de l'année scolaire, faisant partie intégrante de notre démarche. Tout tableau non récupéré avant le 1er septembre après l'inscription sera donné aux archives de l'atelier de Charenton ou détruit, sans possibilité de réclamation. En cas de déménagement, les tableaux sont remis sur simple demande.

5.1. Si nous devons utiliser des tableaux pour promouvoir nos activités (notamment, expositions, édition et supports) nous nous engageons à préserver l'anonymat des auteurs de ces tableaux. Il est également entendu que les auteurs, ou toute personne en leur nom, ne pourront nous réclamer aucun droit ni compensation. Afin de diffuser notre travail, nous pouvons prendre des photos et vidéos des cours. Votre signature concerne ce qui suit : "J'autorise l'Atelier de Charenton, ainsi que Sandrine Sananès, à reproduire et diffuser, libres de droits, toutes images sur lesquelles figure mon enfant, sur tous supports connus ou inconnus à ce jour, et ce, pour une durée de dix ans. En cas d'opposition, veuillez le notifier discrètement en bas de page.

6. Inscription annuelle et politique de remplacement des cours

Votre inscription à l'Atelier correspond à un engagement trimestriel (10 cours). Aucun remboursement n'est effectué après la date d'inscription. En cas d'absence, vous avez la possibilité de remplacer votre cours à un autre horaire, sous réserve des places disponibles à l'Atelier de Charenton.

7. Confirmation d'inscription

A réception du présent bulletin dûment rempli et accompagné du règlement trimestriel (cotisation et cours), nous vous enverrons un e-mail, confirmant ainsi votre inscription à l'Atelier de Charenton.

Date et signature :

Merci pour votre intérêt à vous inscrire dans notre atelier.

Pour nous retourner le dossier d'inscription :

- **Numérique** : scannez le bulletin et envoyez-le à contact@latelierdecharenton.com
- **Physique** : déposez le dossier dans notre boîte aux lettres à l'adresse : L'Atelier de Charenton, 33, rue Gabrielle, 94220 Charenton.
Pour toute question, appelez-nous au 06 12 61 39 08.